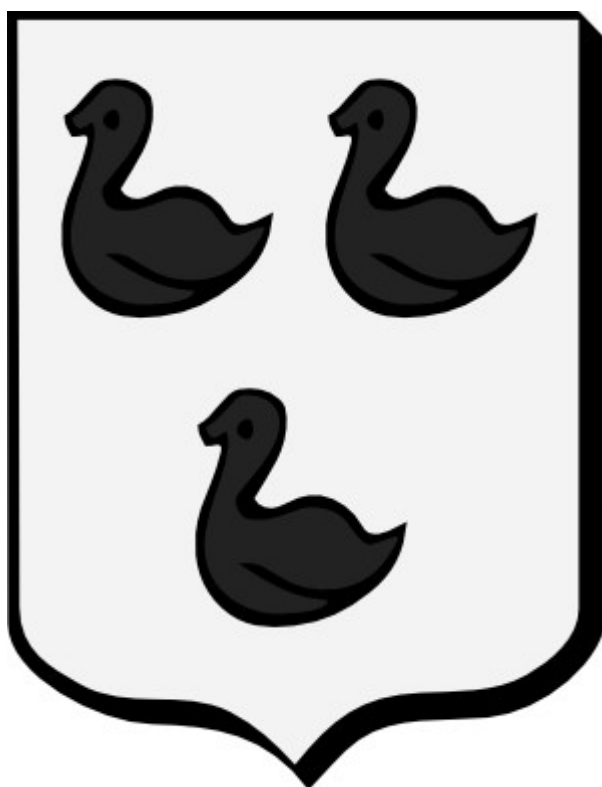


Mesanger (de)

SEIGNEURS DU BOIS DE RIAILLÉ, DE LA MINAUDIERE, ETC...



D'argent à trois merlettes de sable, une en pointe et deux en cheff.

Extrait des registres de la Chambre établie par le Roy pour la reformation de la Noblesse des pays et duché de Bretagne ¹ :

Entre le Procureur General du Roy, demandeur, d'une part.

Et Michel de Mesanger, escuier, sieur du Bois de Riaillé, deffendeur, d'autre part ².

Veue par la Chambre établie par le Roy pour la reformation de la Noblesse du pays et duché de Bretagne, par lettres patentes de Sa Majesté, du mois de Janvier 1668, veriffiees en Parlement le 30^e Juin dernier :

Acte de comparution faite au Greffe de laditte Chambre par ledit de Mesanger, le 2^e de ce mois, portant sa declaration d'estre gentilhomme d'extraction et de soutenir la qualité d'escuier par luy et ses predecesseurs prise et de porter pour armes : D'argent à trois merleltes de sable, une en pointe et deux en chefs.

Contract de mariage fait entre Charles du Hardas, escuier, sieur dudit lieu, Couescon, [p. 395]

1. *NdT* : Texte saisi par Laurent Chauvin pour Tudchentil.

2. M. de Bréhand, rapporteur.

Lanoué, Boisgreffier et Fief-le-Duc, fils aîné, principal et noble de deffunct Samuel du Hardas, vivant escuyer, sieur dudit lieu, et de damoiselle Perronelle Gillot, d'une part, et damoiselle Marie de Mesanger, fille aisnée de René de Mesanger, escuyer, sieur du Bois de Riaillé, la Minaudiere et autres lieux, et damoiselle Jeanne Biré, sa compagne ; ledit contract datté du 19 Septembre 1639.

Acte de partage noble donné par messire Michel de Mesanger, sieur du Bois de Riaillé, fils aîné, heritier principal et noble de deffunct messire René de Mesanger, vivant sieur dudit lieu du Bois et de la Minaudiere, et de dame Jeanne Biré, sa compagne, et encore heritier de deffunct messire Claude de Mesanger, à damoiselle Catherinne de Mesanger, sa sœur, en la succession de leursdits feus pere et mere et frere, le 22^e Mars 1665.

Deux extraits des papiers baptismaux de la paroisse de Riaillé, au pied l'un de l'autre, dans le premier se void que René de Mesanger, fils de noble homme René de Mesanger, conseiller du Roy au Parlement de Bretagne, et de damoiselle Claude le Mareschal, sa femme, auroit été baptisé le 22^e Fevrier 1600, et par le second se void que Michel, fils de René de Mesanger, escuyer, et de damoiselle Jeanne Biré, [sa] compagne, sieur et dame du Bois de Riaillé, fut baptisé le 15^e de May 1641. Lesdits extraits dattes au delivrement du 8^e desdits present mois et an 1668.

Contract de mariage passé entre René de Mesanger, escuyer, sieur de Chateaufremont, heritier principal et noble de deffunct escuier René de Mesanger, son pere, vivant sieur dudit lieu et conseiller du Roy en sa Cour de Parlement, et de damoiselle Claude le Marechal, sa compagne, d'une part, et damoiselle Jeanne Biré, fille aisnée de Pierre Biré, escuier, sieur de la Doussiniere, et de damoiselle Jacquemine Chevalier, sa compagne ; ledit contract datte du 25^e Septembre 1621.

Lettres patentes du Roy, donnees à Louviers, le 17^e May 1592, obtenues par René de Mesanger, par lesquelles, pour les causes et considerations y contenues, Sa Majesté donnoit et octroyoit un estat et office de conseiller au Parlement de Bretagne et commissaire aux requestes du palais. Lesdittes lettres adressantes au Parlement de Bretagne.

Arrest de laditte Cour, portant la reception dudit René de Mesanger audit estat et office de conseiller, au pied d'icelles lettres, du 19^e Fevrier 1594.

Autre arrest de laditte Cour, rendu entre Esprit du Rocher, sieur de la Guedais, garenteur de Thomas Marivint, apellant de sentence donnée par les gens tenans les [p. 396] requettes du palais, à Rennes, et noble homme maistre René de Mesanger, conseiller du Roy en sa Cour de Parlement, commissaire aux requestes du palais, à Rennes, du 10^e de Novembre 1594.

Lettres patentes du Roy, donnees à Paris, le 8^e May 1568, obtenues par maitre Jean Mesanger, par lesquelles Sa Majesté le pourvoyoit d'un estat et office de conseiller audit Parlement ; lesdittes lettres adressantes au Parlement de Bretagne, avecq l'arrest de reception dudit Jean de Mesanger audit office, au pied d'icelles, du 11^e Aoust 1568.

Autres lettres du Roy, octroyees audit Jean de Mesanger, par lesquelles Sa Majesté le pourvoyoit d'un estat et office de conseiller et president aux enquestes, adressantes audit Parlement de Bretagne, dattees du 11^e Septembre 1570, avec l'arrest de la Cour portant la reception audit office, du 3^e Aoust 1577.

Lettres de conseiller honoraire au Parlement de Bretagne, octroyees par le Roy audit Jean de Mesanger, le 16^e de Dexcembre 1586.

Production dudit escuyer Michel de Mesanger, sieur du Bois de Riaillé, deffendeur, signifiee audit Procureur General du Roy, le 17^e de cedit mois, tendante à estre maintenu en la qualité d'escuyer, par luy et ses predecesseurs prise, et inseré dans le catalogue des gentilshommes de cette province, sous la senechaussee de Nantes.

Conclusions dudit Procureur General du Roy et tout ce que par ledit de Mesanger a esté mis et produit pardevers laditte Chambre, considéré.

LA CHAMBRE, faisant droit sur l'instance, a déclaré et declare ledit de Mesanger noble et issu

d'extraction noble, et comme tel luy a permis et à ses descendants en mariage legitime, de prendre la qualité d'escuier et l'a maintenu au droit d'avoir armes et ecussons timbres appartenans à sa qualité et à jouir de tous droits, franchises et exemptions, immunités, preeminences et privileges attribues aux nobles de cette province, ordonne que son nom sera employé au rolle et catalogue des nobles de la senechaussee de Nantes.

Fait en laditte Chambre, à Rennes, le 22^e d'Octobre 1668.

Signé : LE CLAVIER.

(Copie ancienne. — Bib. Nat. — Cabine des titres. Nouveau d'Hozier, vol. 235.)

